

FICHE PRATIQUE N°11

La phase de pré-étude du projet de certification professionnelle

Thématique(s) principale(s) :	Travaux préparatoires	Version :	01/2026
Répertoire (s) visé(s) :	☒ RNCP - répertoire national ☒ RS - répertoire spécifique		
Procédure(s) d'enregistrement :	☒ Au nom de l'Etat ☒ Sur demande		

Toute la démarche d'enregistrement nécessite **une phase préalable d'analyse rigoureuse du besoin** impliquant la vérification de :

- la **cible professionnelle** du projet de certification professionnelle, afin de s'assurer que les besoins sur le marché du travail sont identifiés,
- une première analyse de **l'efficacité et de la nature de l'insertion** découlant du projet,
- l'élaboration d'une démarche d'ingénierie de la certification professionnelle (dans une logique de compétences).

1. La pré-étude : phase d'analyse de l'opportunité du projet de certification professionnelle

Cette étape vise à permettre que le projet de certification professionnelle soit :

- mis en œuvre en réponse à un besoin existant et prospectif en compétences exprimé par les acteurs professionnels de chaque secteur ;
- fondé sur une démarche d'ingénierie de développement des compétences (et non sur une logique d'ingénierie de formation ou de contenus pédagogiques) ;
- le résultat d'une démarche d'ingénierie de certification professionnelle qui débute par une analyse socio-économique à la fois concrète et prospective des besoins du marché du travail débouchant sur une analyse méthodologique de l'activité professionnelle et d'une description détaillée d'un ou plusieurs emplois types donnés ;
- matérialisé par des référentiels qui décrivent l'ensemble des compétences requises pour l'exercice des activités professionnelles identifiées et qui pourront, dans un second temps, s'articuler avec des situations d'évaluation qui permettent de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte des compétences précédemment définies.

Ainsi, la phase de pré-étude contribue à clarifier le projet au sens de la recherche des objectifs et de la finalité de la certification professionnelle. Il s'agit de caractériser la situation actuelle (en termes de besoins), l'évolution probable et enfin les résultats attendus par la mise en œuvre du projet de certification professionnelle.

Autrement dit, décider de l'opportunité de la certification professionnelle dans un contexte défini, c'est :

- analyser l'écart entre le besoin en compétences et les compétences actuellement présentes sur un métier ou une activité donnée ;
- vérifier ensuite que le projet de certification professionnelle permettra de réduire ou de combler cet écart.

À cette étape, deux opérations simultanées doivent faire l'objet d'une attention toute particulière :

- le repérage de l'offre de certification professionnelle déjà existante dans le même champ professionnel (afin de disposer d'une représentation plus claire de l'offre de certification professionnelle existante qui vise les mêmes activités) ;
- la synthèse des éventuels travaux disponibles sur les qualifications visées par ces certifications professionnelles.

Plusieurs objectifs sont assignés à cette démarche :

- tout d'abord, de disposer d'une représentation plus claire de l'offre de certification professionnelle existante qui vise les mêmes activités, sans que cela puisse influencer sur l'appréciation de la réponse du dossier aux critères d'enregistrement ;
- ensuite, de traiter les questions de l'opportunité d'établir des correspondances au regard de la politique de certification professionnelle ;
- enfin de permettre, lors de l'élaboration des référentiels, de choisir la « maille » ou « granularité » la plus pertinente au regard de l'impératif de lisibilité de la certification professionnelle sur le marché du travail.

L'étude d'opportunité doit être l'occasion notamment d'intégrer :

- **une analyse d'opportunité** au format libre. Cette étude, en plus de présenter l'état des lieux, des éléments qualitatifs et quantitatifs, les constats et besoins, le résultat attendu, etc., pourra appréhender les évolutions probables des besoins et se développer dans un cadre prospectif (sauf, le cas échéant, dispositions spécifiques établies par un ministère certificateur) ;
- **des références** (publications, études, diagnostics...) à partir desquelles une synthèse devra être proposée. Cette synthèse devra exposer les éléments issus de ces références **strictement en lien avec le projet de certification professionnelle**. Le lien de causalité entre ces références et l'objet du projet proposé devra également être explicité ;
- le cas échéant, l'expression de besoins de la part d'acteurs institutionnels (par exemple, courriers d'acteurs emploi ou employeurs, présentant les besoins en compétences identifiés sur leur champ).

2. La fixation du périmètre de la certification professionnelle au RNCP

En croisant l'appréciation de la couverture du besoin en compétences du marché du travail, les premiers résultats de l'analyse des situations de travail (intégrant des éléments prospectifs) et une première vision du référentiel d'activités, le demandeur peut arriver à la phase de détermination du périmètre du projet de certification professionnelle.

La fixation de ce périmètre peut aussi logiquement conduire à réinterroger la pertinence de l'actuelle structuration d'une ou plusieurs certifications professionnelles déjà enregistrées, de telle sorte que plusieurs certifications professionnelles peuvent être fusionnées, ou au contraire une même certification professionnelle peut être scindée en plusieurs.

Les données d'insertion des titulaires de la certification professionnelle constituent également un élément déterminant de la fixation du périmètre du projet et de son positionnement en termes de niveau de qualification. Ainsi par exemple :

- une insertion à un niveau inférieur de qualification des titulaires doit interroger sur la réalité d'un positionnement maintenu à ce niveau pour couvrir les besoins en compétences (ou tout simplement l'abandon de la certification professionnelle si le certificateur dispose déjà d'une certification professionnelle de niveau inférieur sur le même périmètre), ou sur la bonne adéquation du référentiel de compétences pour permettre l'insertion dans le métier visé ;
- une insertion très hétérogène en matière d'emplois et de débouchés peut interroger sur la pertinence de maintenir une certification professionnelle unique.

La détermination du périmètre doit enfin permettre de fixer le ou les emplois de débouchés. Ceux-ci ne doivent pas se confondre avec des postes de travail. En ce sens, il convient de fixer des emplois types.

Un emploi type, dans le contexte d'une certification professionnelle, se structure autour d'activités professionnelles et de tâches d'un ensemble de postes de travail présentant des similarités suffisamment partagées pour être considérées comme structurelles dans différentes organisations de travail.

Ainsi un emploi type doit à la fois correspondre à une réalité concrète observée par l'analyse du travail mais aussi bénéficier d'une certaine reconnaissance des acteurs professionnels pour faire sens dans les organisations de travail.

Le regroupement de plusieurs emplois-types au sein d'une même certification professionnelle est ainsi possible mais doit :

- présenter une lisibilité et faire sens pour les employeurs afin que ceux-ci identifient facilement les différents postes de travail pouvant être exercés par un titulaire de la certification professionnelle ;
- permettre d'établir un référentiel de compétences qui couvrira les compétences de l'ensemble des emplois types visés.

Dans ce dernier cas de figure, des blocs optionnels sont ainsi possibles afin de permettre de couvrir les différentes situations de travail mais à condition que les blocs communs portent la majorité des compétences de la certification professionnelle, justifiant ainsi la constitution d'une certification professionnelle unique. Le tronc commun de la certification professionnelle constitue ainsi une base indispensable à l'exercice du ou des métiers auxquels les options préparent plus spécifiquement ; cette base permet l'exercice d'activités professionnelles autonomes, requises pour l'exercice de chacun des métiers auxquels mène chacune des options.

Il est demandé un suivi de l'insertion des titulaires pour chacune des options pour pouvoir apprécier leur pertinence par rapport aux besoins du marché du travail même si l'appréciation principale portera sur le résultat global de la certification professionnelle.

3. La démonstration des prérequis et du public cible au répertoire spécifique (RS)

L'étude d'opportunité d'un projet de certification au RS devra nécessairement analyser la valeur professionnalisante du projet de certification pour les publics auxquels ce dernier s'adresse. Elle devra préciser les prérequis nécessaires et préalables à l'acquisition de la certification visée (par exemple, l'exercice d'une profession en particulier, un niveau de diplôme et/ou un niveau d'expérience professionnelle, etc.) Afin qu'il soit possible d'apprécier l'adéquation du dispositif proposé avec la définition d'une certification relevant du répertoire spécifique.

L'analyse de l'opportunité, le public cible et les prérequis associés peuvent varier selon les objectifs de chacune des typologies de certifications RS :

Typologie	Objectifs principaux	Cible professionnelle	Démonstration de l'opportunité	Exemples
Certification de spécialisation à un métier (Techniques et méthodes)	Professionnalisation ou spécialisation	Professionnel exerçant ou ayant exercé des métiers dont les compétences visées sont complémentaires.	Démonstration des besoins en compétences des employeurs et des actifs ainsi que de la complémentarité des compétences à attester avec les métiers concernés. Les prérequis doivent être définis en cohérence avec ces métiers.	<i>Techniques de doublage, de maquillage, de vente...</i>

Certification de compétences transversales	Mobilisation des compétences dans diverses situations professionnelles identifiées	Le public peut être plus diversifié que dans le cas précédent mais la mobilisation des compétences doit rester dans un cadre professionnel.	Démonstration que les compétences transversales correspondent aux besoins des professionnels.	<i>Compétences en bureautique ou langues</i> <i>Techniques de Management</i>
Certification couvrant une activité professionnelle autonome	Les compétences sont mobilisées dans le cadre d'une activité pouvant se dérouler de manière autonome, que le certifié exerce le plus souvent en complément d'une activité principale.	Le public peut être diversifié et relever de plusieurs catégories professionnelles. Si l'activité autonome est étroitement liée à un domaine d'activité, le public cible et les prérequis devront être cohérents avec ce domaine.	La démonstration des besoins sera davantage axée sur l'essor de l'activité concernée que sur la complémentarité stricte des compétences visées comme c'est le cas pour les certifications visant une spécialisation. La démonstration de la cohérence avec les publics et les prérequis est toutefois indispensable.	<i>Enseignement du Yoga</i> <i>Médiation animale</i>
Habilitations ou certifications établies par l'Etat obligatoires pour l'exercice d'une profession ou activité professionnelle (généralement délivrées par des ministères)	Il s'agit d'habilitations ou certifications découlant d'une obligation légale et réglementaire, nécessaires pour l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle	Le public doit être composé de professionnels exerçant les métiers ou des activités concernés par le domaine visé.	La démonstration des besoins sera davantage axée sur l'existence d'une réglementation qui impose l'obligation de détenir les compétences visées pour le domaine d'activité visé et pour le public ciblé.	<i>Brevet d'aptitude à la conduite de petits navires</i> <i>Certificat de compétence de surveillant-sauveteur aquatique-littoral</i>

À noter que certaines certifications peuvent se retrouver à la frontière entre deux catégories (exemple : une certification visant des compétences dites transversales, comme les langues étrangères peut faire l'objet d'une certification visant une spécialisation tel l'anglais pour les juristes ou appliqué au secteur de la santé).